

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 709

1<sup>er</sup> avril 2009

### SOMMAIRE

A-C Holding S.à r.l. ....	33998	IF-online .....	33994
Adapam S.A. ....	33987	Lindhout Bours & Partners Tax Lawyers S.à r.l. ....	34032
Agence Luxembourgeoise d'Interim et de Services aux Entreprises SA .....	33990	Loyalty Partner Holdings S.A. ....	33991
Akhdar Investment Group S.A. ....	33989	Luximport S.à r.l. ....	33998
Alpha Retail S.à r.l. ....	33996	Mag International Industrial Automation Systems S.à r.l. ....	33998
Alpina Real Estate Company S.C.A. ....	34008	Mag International Industrial Automation Systems S.à r.l. ....	33986
Aviation Finance S.A. ....	33997	Mandolina Holding S.A. ....	33988
Bain Capital Burlington (Luxembourg) ...	33999	Mayfair Trust S.à r.l. ....	34025
Bavaria (BC) Luxco .....	33994	Mer S.A. ....	33997
Bici-Tec S.à r.l. ....	33986	ND Holdings S.A. ....	33988
Blackport Capital Europe S.à r.l. ....	33994	Niovi S.A. ....	33992
Capital International Absolute Income Grower Fund Management Company S.A. ....	33987	Orient Exclusive .....	33990
Certram Properties Sàrl .....	34031	Pro-Hol S.A. ....	33996
Delta Investissements S.A. ....	33989	Safety S.A. ....	34025
Escher Parkhaus Sàrl .....	34032	Sierra Leone Agriculture S.A. ....	34012
Euro Truck Services S.à r.l. ....	33993	Stemel Carinvest S.A. ....	33991
Extenso Int. S.A. ....	33992	Tanne Properties S.à r.l. ....	33997
Fel Partners Wuppertal .....	33996	Tecsys S.à r.l. ....	33995
Finomega S.A. ....	34026	Tele2 Finance Luxembourg S.A. ....	34031
Five Mounts Real Estate Investments S.à r.l. ....	33995	Treves S.A., SPF .....	33986
Fulushu 1 S.à r.l. ....	33987	Velasquez Investments S.à r.l. ....	33992
Gate Gourmet Holding I S.à r.l. ....	33993	Velasquez S.à r.l. ....	33992
General Technic Immobilière S.C.I. ....	34005	Vitaani Sàrl .....	33995
Gulf Capital Luxembourg S.A. ....	33989	Walstar S.A. ....	34012
Holleur S.A. ....	33993	Womersley Investment .....	33990
		Womersley Investment .....	33988

**Bici-Tec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 7, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 121.768.

Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 mars 2009.  
2M CONSULTANT SARL  
Cabinet comptable et fiscal  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2009036244/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00855. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

---

**Mag International Industrial Automation Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 107.262.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.  
412F, route d'Esch  
L-2086 LUXEMBOURG  
Le mandataire  
Signatures

Référence de publication: 2009036827/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03754. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

---

**Treves S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 93.942.

**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2009 documenté par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2009, LAC / 2009 / 6640.

Que:

- la Société est mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq (5) ans au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mars 2009.

Pour extrait conforme  
Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2009036131/7241/20.

(090040432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Fulushu 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 111.887.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance prise en date du 5 mars 2009 que le siège social de la société est transféré du 54 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Jimmy Tong Sam / Bishen Jacmohone

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009036082/6215/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02758. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Adapam S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 51.929.

—  
*Extrait du Procès verbal du conseil d'administration du 5 décembre 2008*

*3<sup>ème</sup> Résolution:*

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

*Pour ADAPAM S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009036031/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Capital International Absolute Income Grower Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 96.035.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 2009, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 février 2009, relation LAC/2009/6448,

que les actionnaires décident de clôturer la liquidation ouverte le 30 septembre 2008, de la société anonyme CAPITAL INTERNATIONAL ABSOLUTE INCOME GROWER FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (en liquidation), ayant son siège social à 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et de prendre note que la Société a cessé d'exister définitivement.

Les livres et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une période minimum de 5 années au siège social de la Société 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Pour extrait conforme

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009036122/220/22.

(090040155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**ND Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 136.716.

—  
*Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 24 novembre 2008*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009036115/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03214. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Womersley Investment, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 138.324.

—  
A dater du 4 mars 2009, la Fiduciaire FMV sarl dénonce le siège social de la société suivante:

WOMERSLEY INVESTMENT S.A. - RCSL N° B138 324

Avant son siège social au 47, Boulevard Joseph II L - 1840 Luxembourg

Michel VANSIMPSEN  
Expert-Comptable OEC - Gérant

Référence de publication: 2009036083/1969/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03045. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Mandolina Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 73.948.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

- MANDOLINA HOLDING S.A. dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été dénoncé en date du 17 août 2000. (B 73948)

Par un jugement du 10 mars 2008 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- MANDOLINA HOLDING S.A. dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été dénoncé en date du 17 août 2000.

Le prédit jugement a nommé juge commissaire Madame Claudine DE LA HAMETTE, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur

Anne DEVIN-KESSLER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 31 mars 2008.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Pour extrait conforme  
Me Anne DEVIN-KESSLER  
Le liquidateur

Référence de publication: 2009036050/6479/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03802. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Gulf Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 128.569.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance du 19 décembre 2008*

Le conseil de gérance décide de transférer avec effet immédiat le siège social de Gulf Capital Luxembourg S.A. du 8-10, rue Mathias Hardt, L1717-Luxembourg au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 6 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009036103/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03075. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Akhdar Investment Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 129.142.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance du 19 décembre 2008*

Le conseil de gérance décide de transférer avec effet immédiat le siège social de Akhdar Investment Group S.A. du 8-10, rue Mathias Hardt, L1717-Luxembourg au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 6 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009036106/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03079. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Delta Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 136.447.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, des actionnaires de DELTA INVESTISSEMENT SA qui s'est tenue à Luxembourg le 2 Février 2009:

- d'une part, la constatation de la démission du commissaire aux comptes, la société EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) SA, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse;

- et enfin la constatation de la nomination du nouveau commissaire au comptes, Monsieur Richard GAUTRHOT, né le 14 novembre 1960, et demeurant à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009036312/1268/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03383. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

---

**Agence Luxembourgeoise d'Interim et de Services aux Entreprises SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 89.239.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2008 statuant sur le mandat de l'administrateur délégué*

*Conseil d'administration*

Le mandat d'administrateur délégué confié à Monsieur Eric BERARD étant à échéance, l'Assemblée Générale a décidé de reconduire Monsieur Eric BERARD domicilié 61, rue Schmitz à KOPSTAL, L-8190 dans ses fonctions d'administrateur délégué pour une durée de six années.

Le mandat de l'administrateur délégué prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009035997/6638/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03847. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Womersley Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 138.324.

A dater de ce jour, la société ADVANCED ACCOUNTANTS AND ASSOCIATES LIMITED démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société suivante:

WOMERSLEY INVESTMENT S.A. - RCSL N° B 138.324.

ADVANCED ACCOUNTANTS AND ASSOCIATES LTD

Signature

Référence de publication: 2009035996/1969/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03049. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Orient Exclusive, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6960 Senningen, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 45.711.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

ORIENT EXCLUSIVE s.à.r.l avec siège social à L-6960 Senningen, rue du Kiem, de fait inconnue à cette adresse.

Par jugement du 5 juillet 2007 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société

ORIENT EXCLUSIVE s.à.r.l avec siège social à L-6960 Senningen, rue du Kiem, de fait inconnue à cette adresse.

Le prédit jugement a nommé juge commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et ont désigné comme liquidateur

Anne DEVIN-KESSLER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 25 juillet 2007.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Pour extrait conforme

Anne DEVIN-KESSLER

Le liquidateur

Référence de publication: 2009036044/6479/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03817. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.640.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 février 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Holger Kleingarn, avec adresse au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni
- Werner Fritz Arndt, avec adresse au 1, Schluterstrasse, 40235 Düsseldorf, Allemagne
- Roland Berger, avec adresse au 6, Mies-van-der-Rohe-Strasse, 80807 Munich, Allemagne
- Alexander Rittweger, avec adresse au 12, Theresienhoehe, 80339 Munich, Allemagne
- Daan Knottenbelt, avec adresse professionnelle au 56, Conduit Street, W1S 2BG, Londres, Royaume-Uni

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2. renouvellement du mandat d'administrateur "président" de Louis G Elson, avec adresse professionnelle au 56, Conduit Street, W1S 2BG, Londres, Royaume-Uni pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

3. renouvellement du mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036002/581/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00561. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Stemel Carinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.264.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 5 décembre 2008*

- Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

\* Madame Chantal MATHU, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L-1882).

Certifié sincère et conforme

STEMEL CARINVEST S.A.

L. MOSTADE / Ch. MATHU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009036114/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03059. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Niovi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 96.149.

—  
*Extrait des résolutions prises à la réunion du Conseil d'Administration du 17 février 2009*

Monsieur Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, bd de la Pétrusse, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036043/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01667. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Velasquez Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Velasquez S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 145.185.

—  
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2009036738/239/13.

(090041476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

---

**Extenso Int. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 45.873.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21/05/2008 que l'assemblée a décidé:

- d'accepter la démission de Me Victor Elvinger, de son poste d'administrateur et de nommer en remplacement M. John WEBER, conseil fiscal, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, avec effet au 21/05/2008.

Celui-ci terminera le mandat de celui qu'il remplace, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

- d'accepter la démission de la société CORAL MANAGEMENT COMPANY TRADING LIMITED de son poste de commissaire aux comptes et de nommer en remplacement la société Fiduc-Concept S.à r.l., experts-comptables et fiscaux, ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, avec effet au 21/05/2008.

Celle-ci terminera le mandat de celle qu'elle remplace, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

- de transférer le siège social du 39, bd Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, avec effet au 21/05/2008.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société et Victor Elvinger est résilié.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009036139/304/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10304. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---



**Euro Truck Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3333 Hellange, 53, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 101.241.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009027149/220/12.

(090029285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

---

**Gate Gourmet Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 235.900,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 86.445.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 908 du 14 juin 2002.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gate Gourmet Holding I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009036833/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03987. - Reçu 116,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

---

**Holleur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 38.515.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification de l'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la Société comme suit:

\* Madame Isabelle SCHUL, employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

\* Madame Corinne BITTERLICH, conseiller juridique, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

\* Monsieur Alain RENARD, employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Le Conseil d'Administration prend acte du transfert de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour copie conforme

HOLLEUR S.A.

A. RENARD / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009036112/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03062. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Blackport Capital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 120.775.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Luxembourg, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2257 du 2 décembre 2006.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Blackport Capital Europe S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009036831/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03985. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090041393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

**Bavaria (BC) Luxco, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 130.824.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2066 du 22 septembre 2007.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bavaria (BC) Luxco  
Signature

Référence de publication: 2009036832/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03989. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090041394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

**IF-online, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 115.073.

*Assemblée Générale Ordinaire du 20 Janvier 2009*

- Monsieur Jean-Marie Schockmel et Monsieur Jean-Claude Lucius sont reconduits dans leurs mandats d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

- Monsieur Lucien Komes né le 04 octobre 1966 à Luxembourg et domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faiencerie, est nommé administrateur et administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société en toute circonstance par sa seule signature jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009 en remplacement de Monsieur Pierre Wagner.

- Monsieur Gérard Wagner est reconduit dans son mandat de commissaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour IF-Online S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009036311/1261/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06103. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090041264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

**Tecsys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 122.490.

L'associé unique de la société TECSYS S.à r.l. a pris la décision de transférer avec effet immédiat le siège social de L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009036135/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02862. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Vitaani Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 762.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 132.863.

*Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 2 février 2009*

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 2 février 2009 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Mark Weeden, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 2 février 2009;

- Nomination de Monsieur Paul Clarke, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 2 février 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Corinne Muller

Gérante

Référence de publication: 2009027252/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

**Five Mounts Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 93.862.

**RECTIFICATIF**

Suite à une erreur matérielle, la quatrième résolution figurant sur l'extrait des décisions prises par l'Associé unique le 21 mars 2008, déposé au Registre de Commerce et des sociétés en date du 26 mai 2008 sous la référence N° L080074511.05 doit être lue de la manière suivante:

*Quatrième résolution*

L'assemblée nomme Mme Géraldine SCHMIT au poste de Gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 03 mars 2008

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2009036036/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00554. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Pro-Hol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.  
R.C.S. Luxembourg B 48.963.

Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 mars 2009.  
2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2009036241/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04978. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

**Fel Partners Wuppertal, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 100.967.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2009*

L'Assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur Marc Henrion en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 26 janvier 2009.

L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur François de la Rochefoucauld, avec adresse au 23, rue Rouget De l'Isle, F-78100 Saint-Germain-en-Laye, en tant que nouveau membre du Conseil de Gérance de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Marc Henrion, démissionnaire.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036318/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00682. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

**Alpha Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: USD 12.400,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 134.310.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue extraordinairement en date du 26 février 2009*

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Robert W. Adriaansen de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Michael Gamo de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme ARC Directors Limited, une société limitée par action ayant son siège social à Wichams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques au poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009035998/6078/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00592. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Aviation Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 110.850.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009036830/7668/10.

(090041392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

---

**Tanne Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: USD 12.400,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 134.712.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue extraordinairement en date du 26 février 2009*

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Robert W. Adriaansen de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Michael Gamo de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme ARC Directors Limited, une société limitée par action ayant son siège social à Wichams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques au poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009035999/6078/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00590. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Mer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 78.584.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

MER SA dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 24 rue Beaumont a été dénoncé en date du 15 décembre 2003.

Par jugement du 5 juillet 2007 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société

MER SA dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 24 rue Beaumont a été dénoncé en date du 15 décembre 2003.

Le prédit jugement a nommé juge commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et ont désigné comme liquidateur Anne DEVIN-KESSLER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 25 juillet 2007.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Pour extrait conforme

Me Anne DEVIN-KESSLER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009036046/6479/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03810. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**A-C Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 250.259,12.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 136.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009027168/242/13.

(090028832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

**Mag International Industrial Automation Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 107.262.

Le bilan au 31 Décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Le mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009036829/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03761. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

**Luximport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-5861 Fentange, 44, rue Nicolas Mersch.  
R.C.S. Luxembourg B 24.576.

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

- LUXIMPORT s.à.r.l., avec siège social à L-5861 Fentange, 44, rue Nicolas Mersch, de fait inconnue à cette adresse.  
(B 24576)

Par un jugement du 10 mars 2008 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- LUXIMPORT s.à.r.l., avec siège social à L-5861 Fentange, 44, rue Nicolas Mersch, de fait inconnue à cette adresse.

Le prédit jugement a nommé juge commissaire Madame Claudine DE LA HAMETTE, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Anne DEVIN-KESSLER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 31 mars 2008.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Anne DEVIN-KESSLER

Le liquidateur

Référence de publication: 2009036054/6479/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03805. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Bain Capital Burlington (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 145.272.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of March.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,  
there appeared:

Bain Capital Integral Investors II-T L.P., a company incorporated on 4 June 2008 under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Exempted Limited Partnership Cayman Islands Registrar under number WK-26687,

duly represented by Caroline Apostol, lawyer, by virtue of a proxy, given in Boston, on 10 March 2009,

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed under the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Bain Capital Burlington (Luxembourg)".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager

or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

### B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### C. Management

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of two classes of managers: "Class A Manager" and "Class B Manager". There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 11.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may in case of emergency, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing and ratified later by the holding of a physical board of managers' meeting. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.



**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 13.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 14.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 15.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 16.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 17.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 18.** The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 19.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20.** Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been subscribed by Bain Capital Integral Investors II-T L.P. prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the thirty-first of December 2009.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three Hundred Euro.

*Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as Class A Managers for an unlimited period of time:

- Mr. Michael Colato, Finance Director, born in London, United Kingdom, on 14 April 1964, residing at 112 Barrowgate Road, London W4 4QP, United Kingdom; and

- Mr. James Boudreau, Senior Vice President of Taxation, born in Fitchburg, USA, on 23 July 1956, residing at 111 Huntington Avenue, Boston MA 02199 USA.

3. The following person is appointed as Class B Manager for an unlimited period of time:

- Ms Ailbhe Jennings, Manager, born in Dublin, Ireland, on 27 March 1963, residing at 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le onzième jour de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Bain Capital Integral Investors II-T L.P., une société constituée le 4 juin 2008 existante et régie selon le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au C/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, enregistrée au registre des "Exempted Limited Partnerships" des Iles Caïmans sous le numéro WK-26687,

dûment représentée par Me Caroline Apostol, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 Mars 2009,

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le(s) propriétaire(s) actuel(s) des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** Les objets de la Société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la mise en valeur de ces participations et la gestion de telles participations, (b) l'investissement, l'acquisition, la cession et la détention par tout moyens (y compris, mais sans être limité à l'acquisition, actes de cession, sous-participations, dérivés de crédit, garanties ou autres) de prêts, d'obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, toute sorte d'actions, reconnaissances de dette, emprunts obligataires, obligations convertibles, swaps et autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des placements financiers (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couverture synthétiques).

La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelle que forme que ce soit, en garantie de ses placements financiers et dettes ou celles de tout autre société du groupe.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations, de reconnaissance de dettes, de valeurs mobilières, d'emprunt obligataires et de titres en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur tout ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents et (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription de risques, des contrats de crédits, des contrats de marketing, des contrats

de vente, des contrats de services, des contrats de garanties, des contrats de facilité de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être entendus dans le sens le plus large qui puisse leur être donné de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités étant considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Bain Capital Burlington (Luxembourg)".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Münsbach, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

## C. Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. En cas de pluralité de gérants, la société sera gérée par un conseil de gérance composé de deux classes de gérants: "Gérant de classe A" et "Gérant de classe B". Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

L'associé unique/ le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux en vertu d'une procuration sous seing privé.

**Art. 11.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation

spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires initiés à partir du Luxembourg où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, en cas d'urgence, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, qui seront confirmés par écrit et ratifiés ultérieurement par la tenue d'un conseil de gérance. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 13.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique**

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 17.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **G. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales a été souscrit par Bain Capital Integral Investors II-T L.P., susmentionnée, pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euro.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché du Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérant de Classe A pour une durée indéterminée:

- Mr. Mickael Colato, Finance Director, né à Londres, Grande-Bretagne, le 14 avril 1964, ayant son domicile au 112 Barrowgate Road, Londres W4 4QP, Royaume Uni; et

- Mr. James Boudreau, Senior Vice President of Taxation, né à Fitchburg Etats-Unis d'Amérique, le 23 juillet 1956, ayant son 111 Huntington Avenue, Boston MA 02199 Etats-Unis d'Amérique.

3. La personne suivante est nommée comme Gérant de Classe B pour une durée indéterminée:

- Madame Ailbhe Jennings, gérante, né à Dublin, Irlande, le 27 mars 1963, ayant son domicile au 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. APOSTOL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2009. Relation: LAC/2009/9842. Reçu: soixante quinze euros (75 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009038270/211/353.

(090043476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

#### **General Technic Immobilière S.C.I., Société Civile.**

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg E 1.571.

L'an deux mille neuf, le seize février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GENERAL TECHNIC IMMOBILIERE SCI, une société civile de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 44, rue des Bruyères, L-1274 Howald, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 1.571 (la Société). La Société a été constituée le 2 août 2000 suivant un acte notarié de Maître Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 38, page 1810 de 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

Ont comparu:

1. Maître Guiguite Clees, avocat honoraire, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue Oster, Madame Patricia Daubenfeld, demeurant à 2124 Calle de Castelar, FL-32566 Navarre, Etats-Unis d'Amérique et Maître Marc-François Daubenfeld, avocat à la Cour, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue Oster, propriétaires en indivision de quarante (40) parts sociales de la Société, ici représentés par Maître Marc-François Daubenfeld, préqualifié, en vertu de procurations données sous seing privé (par Maître Guiguite Clees et Madame Patricia Daubenfeld);

2. Madame Danielle Pieters, indépendante, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 3, rue de Remich et Monsieur Frédéric Eich, instituteur, demeurant à L-5552 Remich, 25, route de Mondorf, propriétaires en indivision de vingt et une (21) parts sociales de la Société, ici représentés par Madame Danielle Pieters, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (par Monsieur Frédéric Eich);

3. Monsieur Roger GREIVELDINGER, ingénieur-technicien, demeurant à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, propriétaire de trente-neuf (39) parts sociales;

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des personnes énumérées ci-dessus en tant que représentants des indivisions et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que suite au décès de Monsieur Nicolas Daubenfeld survenu le 15 décembre 2008, les quarante (40) parts sociales qu'il détenait dans la Société sont désormais détenues en indivision par Maître Guiguite Clees, prénommée, Madame Patricia Daubenfeld, prénommée et Maître Marc-François Daubenfeld, prénommé (la Cession 1);

II. que suite au décès de Monsieur Godefroi Jean dit Fred Eich survenu le 12 janvier 2008, les vingt et une (21) parts sociales qu'il détenait dans la Société sont désormais détenues en indivision par Madame Danielle Pieters, prénommée, et Monsieur Frédéric Eich, prénommé, suivant testament olographe daté du 9 février 1989 et le codicille daté du 24 mars 2006, déposés au rang des minutes de Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, le 14 mars 2008, enregistré à Grevenmacher, le 17 mars 2008, relation GRE/2008/1276 (la Cession 2 et ensemble avec la Cession 1, les Cessions pour cause de mort);

III. que les cent (100) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, reproduit ci-après;

IV. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) Prise d'acte et approbation des Cessions pour cause de mort;

(b) Prise d'acte du décès d'un gérant de la Société, Monsieur Godefroi Jean dit Fred Eich, avec décharge à lui donner pour l'exercice de son mandat;

(c) Prise d'acte du décès d'un gérant de la Société, Monsieur Nicolas Daubenfeld, avec décharge à lui donner pour l'exercice de son mandat;

(d) Désignation des personnes étant habilitées à représenter les parts sociales détenues en indivision;

(e) Prise d'acte des Cessions pour cause de mort, par l'unique gérant de la Société, Monsieur Roger Greiveldinger, pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil;

(f) Conversion du capital social de la Société de francs luxembourgeois en euros;

(g) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 2.106,48;

(h) Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les points (a) (f) et (g) ci-dessus;

(i) Nomination de Maître Marc-François Daubenfeld en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;

(j) Détermination du pouvoir de signature des gérants;

(k) Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée, conformément à l'article 11 des Statuts, prend acte de et accepte les Cessions pour cause de mort, intervenues suite au décès de Monsieur Godefroi Jean dit Fred Eich et Monsieur Nicolas Daubenfeld.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la prédite Cession pour cause de mort, l'Assemblée déclare que la répartition des parts sociales de la Société sera dorénavant la suivante:

- Maître Guiguite Clees, Madame Patricia Daubenfeld et Maître Marc-François Daubenfeld, prénommés: quarante parts sociales à parts égales . . . . .	40 parts
- Monsieur Roger Greiveldinger, prénommé, trente-neuf parts sociales . . . . .	39 parts
- Madame Danielle Pieters et Monsieur Frédéric Eich, prénommés, vingt et une parts sociales à parts égales . . . . .	21 parts
Total: cent parts . . . . .	100 parts

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend acte du décès du gérant de la Société, Monsieur Godefroi Jean dit Fred Eich, et décide de lui accorder décharge pour l'exercice de ses fonctions.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte du décès du gérant de la Société, Monsieur Nicolas Daubenfeld, et décide de lui accorder décharge pour l'exercice de ses fonctions.

*Cinquième résolution*

Conformément à l'article 15 des Statuts, Madame Danielle Pieters et Monsieur Frédéric Eich, copropriétaires indivis de vingt et une (21) parts sociales de la Société, désignent et l'Assemblée accepte Madame Danielle Pieters comme représentant de ces parts sociales.

*Sixième résolution*

Conformément à l'article 15 des Statuts, Maître Guiguite Clees, Madame Patricia Daubenfeld et Maître Marc-François Daubenfeld, copropriétaires indivis de quarante (40) parts sociales de la Société, désignent et l'Assemblée accepte Maître Marc-François Daubenfeld comme représentant de ces parts sociales.

*Septième résolution*

Monsieur Roger GREIVELDINGER, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la Société déclare prendre acte des Cessions pour cause de mort au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de convertir le capital social de la Société de francs luxembourgeois en euros, de sorte qu'après cette conversion le capital social souscrit de la Société s'élève à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents (EUR 247.893,52).

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de deux mille cent six euros quarante-huit cents (EUR 2.106,48) pour le porter de son montant actuel converti de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents (EUR 247.893,52) à un montant total de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), par un versement en espèces et sans émission de parts nouvelles mais en augmentant la valeur nominale des parts sociales existantes, qui s'élèvera désormais à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500) par part sociale.

La somme de deux mille cent six euros quarante-huit cents (EUR 2.106,48) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Neuvième résolution*

Suite aux résolutions précédentes l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000). Il est représenté par cent (100) parts sociales de deux mille cinq cents euros (2.500) chacune. Ces parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

- Maître Guiguite Clees, Madame Patricia Daubenfeld et Maître Marc-François Daubenfeld, prénommés, quarante parts sociales à parts égales . . . . .	40 parts
- Monsieur Roger Greiveldinger, prénommé, trente-neuf parts sociales . . . . .	39 parts
- Madame Danielle Pieters et Monsieur Frédéric Eich, prénommés, vingt et une parts sociales à parts égales . . . . .	21 parts
Total: cent parts sociales . . . . .	100 parts"

*Dixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Maître Marc-François Daubenfeld, avocat à la Cour, né le 19 mars 1978 à Luxembourg, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue Oster, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

*Onzième résolution*

L'Assemblée décide que la Société est valablement engagée par la signature individuelle de n'importe quel gérant pour tout acte ne dépassant pas deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-). Pour tout montant supérieur à deux-mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants. Au cas où il y a un gérant unique, la Société est valablement engagée pour tout acte par la signature individuelle du gérant unique.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. DAUBENFELD, D. PIETERS, R. GREIVELDINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6488. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009035011/242/133.

(090039451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

**Alpina Real Estate Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 131.697.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as proxy holder of ALPINA REAL ESTATE GP II S.A., a société anonyme, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B. 131.703, acting as general partner (the "General Partner") of the Company,

by virtue of the authority granted by resolutions of the board of directors of the General Partner (the "Board of Directors") dated 22 January 2009,

the appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 October 2007, page 106946, number 2229.

2.- The subscribed share capital of the Company is currently set at one hundred and twelve thousand nine hundred Euro (EUR 112,900.-), divided into five hundred and sixty-five (565) redeemable management shares (the "Management Shares") and five thousand and eighty (5,080) class A redeemable ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") with a par value of twenty Euro (EUR 20.-) each. The Class A Ordinary Shares were subscribed for a total amount of one hundred and one thousand six hundred Euro (EUR 101,600.-) by the following subscribers (collectively referred to hereafter as the "Limited Shareholders"):

- One thousand (1,000) Class A Ordinary Shares by Segol S.L., with registered office at Galileo, 303-305, Planta 4a, 08028 Barcelona, Spain;

- Nine hundred and sixty (960) Class A Ordinary Shares by Numen Consultores y Asesores S.A., with registered office at Padilla, 17, 28006 Madrid, Spain;

- Five hundred and sixty (560) Class A Ordinary Shares by Rosp Corunna Participaciones Empresariales S.L., with registered office at Alcalde Puga y Parga, 5, oficina 2,15006 A Coruña, Spain;

- One thousand (1,000) Class A Ordinary Shares by Conservera Celta S.A., with registered office at Rodo, s/n, 36500 Lalin (Pontevedra), Spain;

- Five hundred and sixty (560) Class A Ordinary Shares by Proyectos Inmobiliarios del Bages 2002 S.L., Montecassino 4, Bajos 2a08006 Barcelona, Spain;

- One thousand (1,000) Class A Ordinary Shares by Rodonita S.L., with registered office at Wenceslao Fernández Flórez, 2, entlo, 15005 A Coruña, Spain; and



- Five hundred and sixty-five (565) Management Shares by the General Partner.

3.- Pursuant to article 6.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the authorised share capital is set at two hundred and fifty million Euro (EUR 250,000,000.-) to be used in order to issue new redeemable management shares, new redeemable class A ordinary shares, new redeemable class B ordinary shares, new classes of shares and to increase the nominal value of the existing shares.

Pursuant to article 6.5 of the Articles the General Partner is specially authorized to issue the new redeemable shares without reserving for the existing shareholders of the Company the preferential right to subscribe for new redeemable shares. Pursuant to articles 6.4. of the Articles the General Partner is authorized to increase, during a period of 5 years after the date of publication of the Articles in 2007, the issued share capital.

4.- By resolutions dated 22 January 2009, the General Partner approved the increase of the share capital of the Company in relation to the issuance of the New Ordinary Shares and the New Management Shares and the waiver of the preferential subscription rights of the existing shareholders pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and articles 6.1, 6.4 and 6.5 of the Articles. The share capital of the Company was increased as of 1 November 2008 and 22 January 2009 by a total amount of seventy-six thousand six hundred and forty Euro (EUR 76,640.-) and raised from its amount of one hundred and twelve thousand nine hundred Euro (EUR 112,900.-) to one hundred and eighty-nine thousand five hundred and forty Euro (EUR 189,540.-) by issuing three thousand three hundred and sixty-six (3,366) new class A redeemable ordinary shares with a par value of twenty Euro (EUR 20.-) each (the "New Ordinary Shares") and with a total share premium of sixteen million seven hundred and sixty-two thousand six hundred and eighty Euro (EUR 16,762,680.-), i.e. a share premium of four thousand nine hundred eighty Euro (4,980.-) per New Ordinary Share and four hundred and sixty-six (466) new management shares with a par value of twenty Euro (EUR 20.-) each (the "New Management Shares") which were subscribed as mentioned below.

5.- Thereupon the General Partner acknowledges that the newly issued share capital of the Company was subscribed as follows:

- eight hundred and twenty-five (825) New Ordinary Shares by Segol S.L., with registered office at Galileo, 303-305, Planta 4a, 08028 Barcelona, Spain, for a total amount of sixteen thousand and five hundred Euro (EUR 16,500.-) and a share premium of a total amount of four million one hundred and eight thousand five hundred Euro (EUR 4,108,500.-), as of 1 November 2008;

- seven hundred and ninety-two (792) New Ordinary Shares by Numen Consultores y Asesores S.A., with registered office at Padilla, 17, 28006 Madrid, Spain, for a total amount of fifteen thousand eight hundred and forty Euro (EUR 15,840.-) and a share premium of a total amount of three million nine hundred and forty-four thousand one hundred and sixty Euro (EUR 3,944,160.-), as of 1 November 2008;

- four hundred and sixty-two (462) New Ordinary Shares by Rosp Corunna Participaciones Empresariales S.L., with registered office at Alcalde Puga y Parga, 5, oficina 2, 15006 A Coruña, Spain, for a total amount of nine thousand two hundred and forty Euro (EUR 9,240.-) and a share premium of a total amount of two million three hundred thousand seven hundred and sixty Euro (EUR 2,300,760.-), as of 1 November 2008;

- eight hundred and twenty-five (825) New Ordinary Shares by Rodonita S.L, with registered office at Wenceslao Fernández Flórez, 2, entlo, 15005 A Coruña, Spain, for a total amount of sixteen thousand and five hundred Euro (EUR 16,500.-) and a share premium of a total amount of four million one hundred and eight thousand five hundred Euro (EUR 4,108,500.-), as of 1 November 2008;

- four hundred and sixty-two (462) New Ordinary Shares by Proyectos Inmobiliarios del Bages 2002 S.L., Montecassino 4, Bajos 2a08006 Barcelona, Spain, for a total amount of nine thousand two hundred and forty Euro (EUR 9,240.-) and a share premium of a total amount of two million three hundred thousand seven hundred and sixty Euro (EUR 2,300,760.-), as of 1 November 2008; and

- four hundred and sixty-six (466) New Management Shares by the General Partner for a total amount of nine thousand three hundred and twenty Euro (EUR 9,320.-), as of 22 January 2009.

All the three thousand three hundred and sixty-six (3,366) New Ordinary Shares and all the four hundred and sixty-six (466) New Management Shares were fully subscribed by the above mentioned subscribers together with the payment of the share premium, both the subscription price and the share premium being fully paid up in cash, so that the amount of sixteen million eight hundred and thirty-nine thousand three hundred and twenty Euro (EUR 16,839,320.-) was at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it. The justifying documents of the subscriptions have been produced to the undersigned notary, who acknowledges it.

6.- As a consequence of the above increase of share capital article 5.1. of the Articles is amended and shall now read as follows:

**" Art. 5. Issued Share Capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at one hundred and eighty-nine thousand five hundred and forty Euro (EUR 189,540.-) divided into:

(i) eight thousand four hundred and forty-six (8,446) class A redeemable ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") having a par value of twenty Euros (EUR 20.-) each, fully paid in up by one hundred percent (100%) and held by the Limited Shareholders who are liable only up to their capital contribution; and

(ii) one thousand and thirty-one (1,031) redeemable management shares (the "Management Shares") having a par value of twenty Euros (EUR 20.-) each, fully paid in up by one hundred percent (100%) and held by the General Partner who, in its capacity as Unlimited Shareholder, is liable without any limits for any obligations of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The Class A Ordinary Shares, the Management Shares and all other Classes of shares which may be issued by the Company from time to time in accordance with these Articles shall be together referred to as the "Shares".

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated at ninety thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mme Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg,

Agissant en sa qualité de mandataire de ALPINA REAL ESTATE GP II S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 131.703, agissant en sa qualité de gérant commandité (le "Gérant Commandité") de la Société,

en vertu d'un pouvoir conféré aux termes des résolutions du conseil d'administration du Gérant Commandité (le "Conseil d'Administration") en date du 22 janvier 2009,

la comparante, qui agit ès qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- La Société a été constituée en vertu d'un acte notarié de Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 octobre 2007, page 106946, sous le numéro 2229.

2.- Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent douze mille neuf cents Euro (EUR 112.900.-), divisé en cinq cent soixante-cinq (565) actions de gérant commandité rachetables (les "Actions de Commandité") et cinq mille quatre-vingt (5.080) actions ordinaires de catégorie A rachetables (les "Actions Ordinaires de Catégorie A") d'une valeur nominale de vingt Euro (EUR 20.-) chacune. Les Actions Ordinaires de Catégorie A ont été souscrites pour un montant total de cent un mille six cents Euro (EUR 101.600.-) par les souscripteurs suivants (appelés ci-après les "Commanditaires"):

- mille (1.000) Actions Ordinaires de Catégorie A par Segol S.L., ayant son siège social à Galileo, 303-305, 4<sup>ème</sup> étage, 08028 Barcelone, Espagne;

- neuf cent soixante (960) Actions Ordinaires de Catégorie A par Numen Consultores y Asesores S.A., ayant son siège social à Padilla, 17, 28006 Madrid, Espagne;

- cinq cent soixante (560) Actions Ordinaires de Catégorie A par Rosp Corunna Participaciones Empresariales S.L., ayant son siège social à Alcade Puga y Parga, 5, oficina 2, 15006 A Coruña, Espagne;

- mille (1.000) Actions Ordinaires de Catégorie A par Conservera Celta S.A., ayant son siège social à Rodo, s/n, 36500 Lalin (Pontevedra), Espagne;

- cinq cent soixante (560) Actions Ordinaires de Catégorie A par Proyectos Inmobiliarios del Bages 2002 S.L., Montecassino 4, Bajos 2a08006 Barcelone, Espagne;

- mille (1.000) Actions Ordinaires de Catégorie A par Rodonita S.L., ayant son siège social à Wenceslao Fernández Flórez, 2, entlo, 15005 A Coruña, Espagne; et

- cinq cent soixante-cinq (565) Actions de Commandité par le Gérant Commandité.

3.- Conformément à l'article 6.1 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social autorisé est fixé à deux cent cinquante million Euro (EUR 250.000.000.-) à utiliser afin d'émettre de nouvelles actions de commandité rachetables, de nouvelles actions ordinaires de catégorie A rachetables, de nouvelles actions ordinaires de catégorie B rachetables, de nouvelles classes d'actions et d'augmenter la valeur nominale des actions existantes.

Conformément à l'article 6.5 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé expressément à émettre les nouvelles actions rachetables sans réserver aux actionnaires existants de la Société le droit préférentiel de souscription pour des nouvelles actions rachetables. Conformément à l'article 6.4 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé à augmenter, pendant une période de 5 ans à compter de la publication des statuts en 2007, le capital social émis.

4.- Par résolutions du 22 janvier 2009, le Gérant Commandité a approuvé l'augmentation de capital social de la Société relativement à l'émission de Nouvelles Actions Ordinaires et de Nouvelles Actions de Commandité et la renonciation aux droits préférentiels de souscription des actionnaires existants conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'amendée, et aux articles 6.1, 6.4 et 6.5 des Statuts. Le capital social de la Société a été augmenté à la date du 1 novembre 2008 et du 22 janvier 2009 d'un montant total de soixante-seize mille six cents quarante Euro (EUR 76.640,-) et élevé de son montant de cent douze mille neuf cent Euro (EUR 112.900,-) à cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent quarante Euro (EUR 189.540,-) par l'émission de trois mille trois cent soixante-six (3.366) nouvelles actions ordinaires de catégorie A rachetables ayant une valeur nominale de vingt Euro (EUR 20,-) chacune (les "Nouvelles Actions Ordinaires") et avec une prime d'émission totale de seize million sept cent soixante-deux mille six cent quatre-vingt Euro (EUR 16.762.680,-), c'est-à-dire une prime d'émission de quatre mille neuf cent quatre-vingt Euro (EUR 4.980,-) par Nouvelle Action Ordinaire et quatre cent soixante-six (466) nouvelles actions de commandité ayant une valeur nominale de vingt Euro (EUR 20,-) chacune (les "Nouvelles Actions de Commandité") qui ont été souscrites telles qu'indiquées ci-dessous.

5.- Sur ce, le Gérant Commandité reconnaît que le capital social de la Société nouvellement émis a été souscrit comme suit:

- huit cent vingt-cinq (825) Nouvelles Actions Ordinaires par Segol S.L., ayant son siège social à Galileo, 303-305, 4<sup>ème</sup> étage, 08028 Barcelone, Espagne, pour un montant total de seize mille cinq cents Euro (16.500,- EUR) et une prime d'émission d'un montant total de quatre millions cent huit mille cinq cents Euro (EUR 4.108.500,-), à la date du 1 novembre 2008;

- sept cent quatre-vingt-douze (792) Nouvelles Actions Ordinaires par Numen Consultores y Asesores S.A., ayant son siège social à Padilla, 17, 28006 Madrid, Espagne, pour un montant total de quinze mille huit cent quarante Euro (EUR 15.840,-) et une prime d'émission d'un montant total de trois millions neuf cent quarante-quatre mille cent soixante Euro (EUR 3.944.160,-), à la date du 1 novembre 2008;

- quatre cent soixante-deux (462) Nouvelles Actions Ordinaires par Rosp Corunna Participaciones Empresariales S.L., ayant son siège social à Alcade Puga y Parga, 5, oficina 2, 15006 A Coruña, Espagne, pour un montant total de neuf mille deux cent quarante Euro (EUR 9.240,-) et une prime d'émission d'un montant total de deux millions trois cent mille sept cents soixante Euro (EUR 2.300.760,-), à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2008;

- huit cent vingt-cinq (825) Nouvelles Actions Ordinaires par Rodonita S.L., ayant son siège social à Wenceslao Fernández Flórez, 2, entlo, 15005 A Coruña, Espagne, pour un montant total de seize mille cinq cents Euro (EUR 16.500,-) et une prime d'émission d'un montant total de quatre millions cent huit mille cinq cents Euro (EUR 4.108.500,-), à la date du 1 novembre 2008;

- quatre cent soixante-deux (462) Nouvelles Actions Ordinaires par Proyectos Inmobiliarios del Bages 2002 S.L., Montecassino 4, Bajos 2a08006 Barcelone, Espagne, pour un montant total de neuf mille deux cent quarante Euro (EUR 9.240,-) et une prime d'émission d'un montant total de deux millions trois cent mille sept cent soixante Euro (EUR 2.300.760,-), à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2008; et

- quatre cent soixante-six (466) Nouvelles Actions de Commandité par le Gérant Commandité pour un montant total de neuf mille trois cent vingt Euro (EUR 9.320,-), à la date du 22 janvier 2009.

Toutes les trois mille trois cent soixante-six (3.366) Nouvelles Actions Ordinaires et les quatre cent soixante-six (466) Nouvelles Actions de Commandité ont été entièrement souscrites par les souscripteurs ci-dessus ainsi que le paiement de la prime d'émission, à la fois, le prix de souscription et la prime d'émission ont été payés en numéraire de sorte que la somme de seize million huit cents trente-neuf mille trois cent vingt Euro (EUR 16.839.320,-) était à la disposition de la Société, tel que prouvé au notaire, qui en a pris acte expressément. Les documents justificatifs des souscriptions ont été produits au notaire instrumentant qui en a pris acte.

6.- En conséquence de l'augmentation de capital social ci-dessus l'article 5.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**" Art. 5. Capital Social émis.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent quarante euros (EUR 189.540,-) divisé en:

- (i) huit mille quatre cent quarante-six (8.446) actions ordinaires de catégorie A rachetables (les "Actions Ordinaires de Catégorie A") ayant une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) chacune, intégralement libérées à cent pour cent (100%) et détenues par les Commanditaires qui ne sont responsables qu'à hauteur de leur apport en capital; et

- (ii) mille trente et une (1.031) actions de gérant commandité rachetables (les "Actions de Commandité") ayant une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) chacune, intégralement libérées à cent pour cent (100%) et détenues par le Gérant Commandité qui, en sa capacité d'associé tenu de manière illimitée, est responsable sans limite pour toutes les dettes de la Société qui ne peuvent être honorées par les actifs de la Société.

Les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions de Commandité et toutes les autres Catégories d'actions qui pourront être émises par la Société à tout moment conformément avec les Statuts seront nommées les "Actions".

34012

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ quatre-vingt-dix mille Euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 février 2009. Relation: LAC/2009/7595. Reçu quatre-vingt-quatre mille deux cent vingt-cinq euros 16.830.000,00.- € à 0,50% =

84.150,00 €

75,00 €

= 84.225,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009036654/211/228.

(090041924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

---

**Walstar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.902.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société WALSTAR S.A. (en liquidation) en date du 16 décembre 2008 au Luxembourg que:

- 1) la liquidation de la société a été clôturée;
- 2) les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Signature

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009036123/717/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02253. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090040194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Sierra Leone Agriculture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 145.182.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of February.

Before the undersigned Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Angad PAUL born in London, UK on 4 June 1970, residing at Penthouse Flat, 9A Portland Place, London W1B 1PR, duly represented by M<sup>e</sup> Laurence JACQUES, Avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 18<sup>th</sup>, 2009;

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation (the "Articles") of a société anonyme, which they declare organized among themselves as follows:

#### **A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the Shares hereafter issued (the "Shareholders"), a company in the form of a société anonyme, under the name of "Sierra Leone Agriculture S.A." (hereinafter, the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may make real estate related investments whether directly or through third parties.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative assistance to its Connected Companies.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

- to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at forty-five thousand United States Dollars (USD 45,000) consisting of four hundred fifty thousand seven hundred and sixty five (450,765) redeemable shares without nominal value (the "Shares").

The authorized capital, including the issued share capital, is fixed at twenty five million United States Dollars (USD 25,000,000). During the period of five (5) years, from the date of the publication of the authorization granted to the board of directors to issue such shares, the directors are hereby authorized to issue shares, convertible notes and to grant

options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders or the sole Shareholder, as the case may be, adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

**Art. 6.** The Company may redeem its own shares to the extent allowed by law in particular in accordance with the conditions and terms set out in article 49-(8) of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended (the "Law").

The redemption can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1, paragraph (1) of the Law, or the proceeds of a new issue made with the view to carry out such redemption.

The Shareholder who wishes all or part of his shares to be redeemed (the "Selling Shareholder") shall give notice in writing (the "Redemption Notice") to the board of directors and shall mention in the Redemption Notice the number of Shares that he wishes to be redeemed (the "Offered Shares"). The board of directors shall decide at its discretion within thirty (30) days after the date of receipt of such Redemption Notice, whether the Company shall redeem the Offered Shares by giving notice to the Selling Shareholder of its decision (the "Acceptance Notice") and, if applicable, the price set by the board of directors (the "Redemption Price").

The Selling Shareholder shall, within fifteen (15) days after receipt of the Acceptance Notice, give notice to the board of directors of his intention to sell the Offered Shares at the Redemption Price. If the Selling Shareholder decides to sell the Offered Shares, he shall give notice of his acceptance in writing to the Company, at its registered office, together with a written confirmation of such acceptance and the Offered Shares certificate(s), if such certificates have been issued in order to establish the property of the redeemed Shares.

The redemption shall be deemed to be realized on the date of receipt of the written confirmation of the redemption by the Company (the "Redemption Date"). All rights and obligations attached to the Offered Shares redeemed by the Company are suspended as long as the Company owns the redeemed Shares. The Company shall pay to the Selling Shareholder the Redemption Price for the Offered Shares within thirty (30) days after the Redemption Date.

The value of the redeemed shares may, at its own discretion of the board of directors, be determined by an independent valuation.

**Art. 7.** The Shares of the Company are in registered form or in bearer form.

If the Shares are in registered form, a Shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by law.

Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant Shareholder.

The Company may have one or several Shareholders. The death or the dissolution of the sole Shareholder (or any other Shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 8.** No Shareholder shall sell, transfer, assign, pledge, charge or otherwise dispose of any Share or any interest in any Share in the Company except as permitted by these Articles.

8.1. A Shareholder wishing to transfer Shares ("Seller") shall give notice in writing to the Company of such desire, specifying the details of the proposed transfer, including the identity of the proposed buyer(s) and the price for the Shares he or she wishes to transfer ("Transfer Notice").

8.2. Subject to receipt of a Transfer Notice, the directors (excluding the Seller if he is a director of the Company) shall act as the Seller's agent for the sale of the Shares specified therein (the "Sale Shares") to all the Shareholders other than the Seller ("Ongoing Shareholders") at the price to be agreed as set out below.

8.3. The price for the Sale Shares shall be agreed by the Seller and the directors (the "Sale Price"), but if they are unable to agree a price within fourteen (14) days of the Transfer Notice being received, shall be the price which the Statutory Auditor (acting as an expert and not an arbitrator) shall by writing certify to be in its opinion the fair value (the "Fair Value") of the Sale Shares within a further fourteen (14) days.

8.4. Upon receipt by the directors of the Auditor's certificate the directors shall provide a copy to the Seller and the Seller shall be entitled by notice in writing given to the directors within ten (10) days to cancel the directors' authority to sell the Sale Shares. The cost of obtaining the Auditor's certificate shall be borne by the Company unless the Seller shall give notice of cancellation in which case the Seller shall bear the cost.

8.5. Upon the price being agreed or determined as aforesaid and provided the Seller has not given valid notice of cancellation, the directors shall forthwith offer the Sale Shares to the Ongoing Shareholders pro rata as nearly as may be in proportion to the existing numbers of Shares held by the Ongoing Shareholders (the "Pro Rata Entitlement"), giving details of the number and the Sale Price, or Fair Value (as appropriate), of such Sale Shares (such offer by the directors

being noted in a document hereafter referred to as the "Directors' Sale Notice"). The directors shall invite each Shareholder to state in writing within fourteen days from the date of the Directors' Sale Notice whether he is willing to purchase the Pro Rata Entitlement so offered to him, whether and the extent to which he intends to use the opportunity to purchase any additional Sale Shares ("Excess Shares") offered to other Ongoing Shareholders which such Ongoing Shareholders do not wish to purchase.

8.6. Applications by Ongoing Shareholders to purchase any Excess Shares will only be satisfied to the extent that other Ongoing Shareholders do not apply for their Pro Rata Entitlements in full. To the extent that applications for Excess Shares exceed the number of Excess Shares available, applications for such Excess Shares shall be scaled back and the applications will be satisfied pro rata (or as nearly as practicable) to the relevant Ongoing Shareholder's Pro Rata Entitlement.

8.7. If the Ongoing Shareholders fail to give notice under Clause 8.5, or any Sale Shares remain available following the above procedure, the Seller is entitled to transfer the relevant Sale Shares to the third party buyer identified in the Transfer Notice, at any time within six (6) months after the offer by the Company to the Ongoing Shareholders, at a price not less than the price specified in the Transfer Notice (or the Fair Value, if lower).

### C. General meetings of Shareholders

**Art. 9.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers of the general meeting of Shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's Share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's Share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least eight (8) days before the date of the meeting.

**Art. 10.** The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 3<sup>rd</sup> Thursday of June at 10.00 a.m. If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, or against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 11.** Resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless otherwise provided by law or these Articles.

The following resolutions of a meeting of Shareholders duly convened will be validly passed with a majority of at least seventy five per cent (75%) of the votes validly cast of the Shareholders representing the entire Share capital of the Company:

- a) appointment or dismissal of a director of the Company;
- b) any change to these Articles;
- c) any change to the form of the Company or the nature of its business (as referred to in article 3 of these articles);
- d) change the Company's registered office, except as provided for in Article 4;

e) pass any resolution for the Company's winding up or present any petition for its administration (unless it has become insolvent);

f) merge or amalgamate with any other company or undertaking, or acquire directly or indirectly any interest in any shares or other security convertible into shares of any other company;

g) effect any increase or reduction of the share capital, effect any sub-division, cancellation, purchase or redemption of the shares or any allotment or issue of shares of the Company;

h) increase the amount of the Company's authorised or issued share capital, grant or create any option or other interest (in the form of convertible securities or in any other form) over or in the Company's share capital, redeem or purchase any of the Company's own Shares or effect any other reorganisation of the Company's share capital;

i) alter any rights attaching to any class of Share in the capital of the Company;

j) declare or pay any dividend or make any other distribution (by way of capitalisation, repayment or in any other manner) out of the Company's distributable profits or any of its reserves;

k) change the Auditor of the Company.

#### **D. Board of directors**

**Art. 12.** The Company shall be managed by a board of directors consisting of 4 members at least (who need not be Shareholders of the Company). However, if the Company is incorporated by one single Shareholder or if it is stated at a Shareholders' meeting that all the Shares issued by the Company are held by one single Shareholder, the Company may be managed by one single director until the Shareholders' meeting immediately following the moment where the Company has noted that its Shares are held by more than one Shareholder. In case there are several directors, these shall be either of Class A or Class B.

The directors shall be appointed by the general meeting of Shareholders, which shall determine their number, remuneration, term of office and Class. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are appointed. Directors may be re-appointed for successive terms.

The directors are appointed by the general meeting of shareholders at the majority required under Article 11 of these Articles. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at the majority required under Article 11 of these Articles.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next general meeting of Shareholders, by observing the applicable legal provisions.

**Art. 13.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Shareholders and of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of Shareholders and of the board of directors, but in his absence, the Shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors two days at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board of directors meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may not represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

Unless the Company is managed by a single director; the board of directors can deliberate or act validly only if three Class A directors and one Class B director are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting, including the vote of at least one Class A director and one Class B director. The chairman does not have a casting vote.



The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of written communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 15.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of Shareholders fall within the powers of the board of directors.

The daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management, may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, Shareholder or not, acting alone or jointly. Their powers, the conditions of their revocation and their compensation shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 16.** The Company will be bound by the joint signature of any Class A director and any Class B director and of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

### E. Supervision of the Company

**Art. 17.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be Shareholders or not (the "Auditor"). The general meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years. The statutory auditor(s) may be reappointed for successive terms.

### F. Financial year - Profits

**Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of same year.

**Art. 19.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in these Articles or as increased or reduced from time to time as provided in these Articles.

The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the board of directors and in accordance with these Articles, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by the board of directors by observing the terms and conditions provided for by law.

### G. Liquidation

**Art. 20.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

### H. Amendment of the Articles

**Art. 21.** These Articles may be amended by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted under the conditions provided for in the law.

### I. Final clause - Applicable law

**Art. 22.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

#### *Transitional provisions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

2) The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2010.

#### *Subscription and Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber:

Mr Angad PAUL, prenamed . . . . .

Number of subscribed Shares:

450,765 Shares

All the Shares have been entirely paid-in, so that the amount of forty five thousand United States Dollars (USD 45,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,500.- EUR.

#### *General meeting of Shareholders*

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at eight (8) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors of the Company:

##### *a) Class A directors:*

- Mr Angad PAUL born in London, on 4 June 1970, residing at Penthouse Flat, 9A Portland Place, London W1B 1PR
- Mr Kevin GODLINGTON, born in Blackpool (UK) on 8 January 1975, residing at Woodland Park, Three Gates Road, Longfield Kent DA3 8NZ;
- Mr Daniel BETTS, born in Birmingham (UK) on 8 September 1975, residing at 13 Reservoir Retreat, Birmingham B16 9EH;
- Mr Sebastian MARR, born in Beverley (UK) on 19 December 1973, residing at 24D Roland Gardens, London SW7 3PL;
- Mr Alastair CADE, born in Harare (Zimbabwe), on 30 June 1972, residing at 17 Winsham Grove, London SW11 6NB;
- Mr Timothy COLLINS, born in Belfast (UK) on 30 April 1960, residing at 4 Grasmere Park, Whistable CT5 3PP;

##### *b) Class B directors:*

- M<sup>e</sup> Denis VAN DEN BULKE, born in Liege (B) on 10 July 1959, residing professionally at L-1123 Luxembourg, 9B Plateau Altmünster;
- M<sup>e</sup> Laurence JACQUES, born in Heusy (B) on 11 April 1977, residing professionally at L-1123 Luxembourg, 9B Plateau Altmunster;

3. The following entity is appointed as statutory auditor of the Company:

- FACTS Accounting Services S.à r. l. with registered office at 41 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 98790.

4. The registered address of the Company is set in L-1123 Luxembourg, 9B Plateau Altmünster.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the annual general meeting of shareholders which will take place in 2014 or at any time prior to such time as the general meeting of Shareholders may determine.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holders of the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mr Angad Paul born in London, UK on 4 June 1970, residing at Penthouse Flat, 9A Portland Place, London W1B 1PR, ici représenté par M<sup>e</sup> Laurence JAQUES, Avocat, demeurant professionnellement à L-1123 Luxembourg, 9B Plateau Altmünster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 18 février 2009.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom du comparant et par le notaire instrumentant, demeurent annexés au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

## A. Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Sierra Leone Agriculture S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dette, sous quelque forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit via de tierces parties.

La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds, octroyer des crédits ou souscrire ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, aux conditions qu'elle juge appropriées;

- conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

- conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats de taux et/ou des contrats de change, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet;

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être qualifiée de commerçante ni à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et qui sont de nature à interférer sur l'activité normale de la Société au siège social de celle-ci, sur la communication avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, le siège de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle demeurera une société luxembourgeoise malgré ce transfert réalisé à titre provisoire.

## B. Capital social - Actions

**Art. 5.** le capital social souscrit s'élève à quarante-cinq mille US Dollars (USD 45.000) représenté par quatre cent cinquante mille sept cent soixante-cinq (450.765) actions rachetables sans désignation de valeur nominale (les "Actions").

Le capital autorisé ainsi que le capital social émis est fixé à 25 millions de US Dollars (USD 25.000.000). Pendant une période de cinq ans, à partir de la date de la publication de l'autorisation accordée par le conseil d'administration d'émettre de telles Actions, les administrateurs sont par les présentes autorisés à émettre des Actions, des obligations convertibles et émettre des options sur Actions en faveur des personnes ainsi qu'aux conditions qu'ils jugent appropriées, et en particulier de procéder à de telles émissions sans droit de préemption pour les actionnaires existants.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou diminués par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'associé unique, prise selon les conditions requises pour la modification des présents Statuts.

**Art. 6.** La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans la mesure permise par la loi et notamment dans le respect des termes et conditions prévues à l'article 49-(8) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

Le rachat ne peut s'opérer qu'en utilisant soit les sommes pouvant faire l'objet d'une distribution en vertu de l'article 72-1, paragraphe (1) de la Loi, soit le produit d'une nouvelle émission réalisée en vue de procéder à un tel rachat.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions sous les conditions prévues par la loi et notamment dans la mesure et aux conditions prescrites par l'article 49-8 de la Loi.

Un actionnaire qui désire que tout ou partie de ses actions soient rachetées (l'"Actionnaire Vendeur") doit en faire une demande par écrit (la "Demande de Rachat") à l'adresse du siège du conseil d'administration en indiquant le nombre d'actions qu'il désire voir rachetées (les "Actions Offertes"). Le conseil d'administration décide de façon discrétionnaire dans les trente (30) jours qui suivent la réception de la Demande de Rachat, si la Société rachète les Actions Offertes au rachat en avisant l'Actionnaire Vendeur de sa décision (la "Notification d'Acceptation") et, s'il y a lieu, du prix que le conseil d'administration fixe (le "Prix de Rachat").

L'Actionnaire Vendeur est tenu endéans les quinze (15) jours à compter de la réception de la Notification d'Acceptation d'aviser le conseil d'administration de vendre les Actions Offertes au Prix de Rachat. Si l'Actionnaire Vendeur décide de vendre les Actions Offertes, il doit confirmer par un écrit adressé au siège social de la Société qu'il accepte le rachat, et joindre à son acceptation écrite le ou les certificat(s) d'action, si de tels certificats ont été émis, établissant la propriété des Actions rachetées.

Le rachat est réputé avoir été effectué à la date à laquelle la Société a reçu la confirmation de rachat (la "Date de Rachat"). Tous les droits attachés aux actions rachetées par la Société sont suspendus aussi longtemps que la Société détient ces Actions. La société doit payer à l'Actionnaire Vendeur le Prix de Rachat des Actions Offertes dans les trente (30) jours qui suivent la Date de Rachat.

La valeur des Actions présentées au rachat peut, selon une procédure souveraine du conseil d'administration, être déterminée par évaluation indépendante.

**Art. 7.** Les Actions de la Société sont nominatives ou au porteur.

Si les Actions sont nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra toutes les mentions requises par la loi. La propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription dans ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires. Ils seront signés par deux administrateurs.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'associé unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas dissolution de la Société.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul titulaire par Action; dans le cas où une Action est détenue par plusieurs personnes, les personnes prétendant en être propriétaires devront nommer une seule personne les représentant auprès de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents à une telle Action jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire de l'Action.

**Art. 8.** Aucun actionnaire ne vendra, transférera, cédera ni ne gagera ses Actions, ni n'en disposera autrement, sauf dans la mesure où cela est permis par les présents Statuts. Il en va de même pour tout droit attaché à l'Action.

8.1 Un actionnaire souhaitant transférer des Actions (le "Vendeur") notifiera la Société par écrit de ce souhait en spécifiant les détails du transfert qu'il souhaite opérer, y compris l'identité du ou des acheteurs proposés et le prix demandé pour le transfert des Actions (la "Notification de Transfert").

8.2 A condition qu'une Notification de Transfert ait été réceptionnée, les administrateurs (excepté le Vendeur si celui-ci est un administrateur) seront à l'égard de tous les actionnaires, excepté le Vendeur, (les "Actionnaires Relevants") les agents du Vendeur pour la vente des Actions référencées dans ladite notification (les "Action à Vendre") au prix convenu selon les modalités décrites ci-dessous.

8.3 Le prix pour les Actions à Vendre sera convenu entre le Vendeur et les administrateurs (le "Prix de Vente"), mais s'il ne parviennent pas à s'entendre sur un prix au cours des quatorze (14) jours suivants la réception de la Notification de Transfert, le prix sera le juste prix ("Fair Value") des Actions à Vendre tel que certifié par écrit par le commissaire (agissant comme expert et non comme arbitre) endéans les quatorze jours (14).

8.4 Dès réception par les administrateurs du certificat du commissaire, les administrateurs en remettront copie au Vendeur et le

Vendeur sera en droit d'annuler le pouvoir des administrateurs de vendre les Actions à Vendre en adressant par notification adressée aux administrateurs endéans les dix (10) jours. Le coût relatif à l'obtention du certificat du commissaire sera supporté par la Société, à moins que le Vendeur n'ait notifié l'annulation du pouvoir de vendre les Actions à Vendre auquel cas le coût sera supporté par le Vendeur.

8.5 Une fois le prix convenu ou déterminé comme prévu ci-dessus et à condition que le Vendeur n'ait pas valablement annulé le pouvoir de vendre, les administrateurs offriront sans attendre les Actions à Vendre aux Actionnaires Relevants

au pro rata (autant que possible) du nombre d'Actions détenu par chaque Actionnaire Relevant (la "Quantité Proportionnelle") en précisant le nombre d'Actions à Vendre ainsi que le Prix de Vente par Action ou, le cas échéant, la Fair Value (une telle offre sera contenue dans un document ci-après appelé "Notice de Vente des Administrateurs"). Les administrateurs inviteront les actionnaires à indiquer par écrit endéans les quatorze (14) jours de la date de la Notice de Vente des Administrateurs s'ils souhaitent acheter la Quantité Proportionnelle d'Actions qui lui sont offertes, s'ils souhaitent saisir l'opportunité d'acheter des Actions à Vendre supplémentaires (des "Actions Supplémentaires") que des Actionnaires Relevants auraient refusés d'acheter après qu'elles leur aient été proposées et, le cas échéant, dans quelle mesure ils souhaitent saisir ladite opportunité d'achat d'Actions Supplémentaires.

8.6 Les demandes d'Actionnaires Relevants d'acheter des Actions Supplémentaires ne seront satisfaites que dans la mesure où d'autres Actionnaires Relevants ne profitent pas entièrement de leur Quantité Proportionnelle d'Actions à Vendre. Dans la mesure où les demandes pour des Actions Supplémentaires dépassent le nombre d'Actions Supplémentaires disponibles, les demandes pour des Actions Supplémentaires seront réduites (pour autant que nécessaire) jusqu'à la Quantité Proportionnelle de chaque Actionnaire Relevant.

8.7 Si les Actionnaires Relevants ne font pas de demande décrite au point 8.5 ou si des Actions à Vendre restent disponibles après la procédure décrites ci-dessus, le Vendeur a le droit de transférer les Actions à Vendre encore disponibles au tiers acheteur mentionné dans la Notification de Transfert à tout moment au cours d'une période de six (6) mois suivant l'offre par la Société aux Actionnaires Relevants à un Prix qui ne peut être moindre que celui précisé dans la Notification de Transfert (ou que la Fair Value si ce montant est moindre).

### C. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 9.** L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée à la demande d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande devra être envoyée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième (3<sup>ème</sup>) jeudi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorums et délais de convocation prévus par la loi régissent les avis de convocation et la tenue des assemblées, sauf disposition contraire des présents Statuts.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de participer pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote envoyés par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, sont nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation ou publication préalable.

**Art. 11.** Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquées seront prises à la majorité simple des voix valablement exprimées (cinquante (50) pourcent plus une (1) voix), à moins qu'il n'en soit prévu autrement par la loi ou les présents Statuts.

Les décisions suivantes d'une assemblée générale dûment convoquée sont soumises à la majorité de septante-cinq pour cent (75%) des voix valablement émises par les actionnaires représentant cent pour cent (100%) des actions de la Société:

- (a) Nomination et révocation d'un administrateur de la Société;
- (b) Toute modification aux présents Statuts;
- (c) Toute modification de la forme sociale de la Société ou de la nature de son activité (tel qu'il y est fait référence à l'article "des présents Statuts);
- (d) Modification du siège social de la Société, sauf dans le cadre de l'article 4;
- (e) La dissolution de Société ou le fait de faire une demande en justice concernant sa gestion ou son administration (à moins qu'elle ne soit insolvable);
- (f) La fusion avec toute autre société ou entreprise, ou l'acquisition directement ou indirectement de tout droit dans des Actions ou autres instruments convertibles en actions de toute autre société;
- (g) Procéder à une augmentation ou réduction du capital social, ou à une division, annulation, achat ou rachat des Actions, ou à l'allocation ou l'émission d'Actions;
- (h) Augmenter le montant du capital autorisé de la Société ou le montant du capital social émis, octroyer toute option ou autre droit (sous forme de titres convertibles ou autre) relatif au capital social de la Société, acheter ou racheter des Actions de la Société ou procéder à toute autre réorganisation du capital social de la Société;
- (i) Modifier les droits afférents à une classe d'Actions;
- (j) Distribuer un dividende ou procéder à toute autre distribution des bénéfices pouvant être distribué ou des réserves de la Société (par voie de recapitalisation, remboursement ou autre);
- (k) Remplacer le commissaire de la Société.

#### **D. Le conseil d'administration**

**Art. 12.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de quatre (4) membres au moins qui ne doivent pas être des actionnaires. Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les Actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à l'assemblée des actionnaires faisant immédiatement la constatation par la Société que ses Actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Lorsqu'il y a plusieurs administrateurs, ils seront soit de la Classe A, soit de la Classe B.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments, la durée de leur mandat et leur classe. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité requise à l'article 11 des Statuts. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité requise à l'article 11 des Statuts.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

**Art. 13.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera chargé de dresser les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires et des conseils d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de cette assemblée ou de ce conseil d'administration.

La convocation à une réunion du conseil d'administration se fera par écrit ou par tout autre moyen de communication adressé à tous les administrateurs au deux jours avant le jour prévu pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration mentionnera la nature et les motifs de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment de chaque administrateur donné par écrit (par télécopie ou tout autre moyen de communication) ou si chaque administrateur confirme au début de toute réunion du

conseil d'administration et avant que les points de l'ordre du jour ne soient soumis au vote, qu'il a connaissance de l'ordre du jour et renonce à son droit de recevoir une convocation préalable. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

A moins que la Société ne soit gérée par un seul administrateur, le conseil d'administration ne peut délibérer ni agir valablement que si trois (3) administrateurs de classe A et un (1) administrateur de classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication écrite, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considérée comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

**Art. 14.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 15.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à la loi, à un directeur, agent, gérant ou autre mandataire, actionnaire ou non susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil d'administration pourra également conférer des pouvoirs par procuration sous acte authentique ou sous seing privé.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de la classe A et d'un administrateur de la classe B et par la signature de toute personne à laquelle un pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

## E. Surveillance de la société

**Art. 17.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires (le "Commissaire") qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme le ou les Commissaires déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Le(s) Commissaires peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

## F. Exercice financier - Bénéfices

**Art. 18.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 19.** Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès et aussi longtemps que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société tel qu'il résulte des présents Statuts ou tel qu'augmenté ou réduit suivant les conditions énoncées dans les présents Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués par le conseil d'administration en observant les dispositions légales.

## G. Liquidation

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommés par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

## H. Modification des Statuts

**Art. 21.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions requises par la loi.

## I. Dernière clause - Loi applicable

**Art. 22.** Tous les points non spécifiés dans les présents Statuts relèvent des dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2010.

### *Souscription et Paiement*

Le capital a été souscrit comme suit:

Souscripteurs:	Nombre d'actions souscrites:
Monsieur Angad Paul . . . . .	450.765 Actions

Toutes les Actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quarante-cinq mille US Dollars (USD 45.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ 2.500,- EUR.

### *Résolutions des actionnaires*

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs a été fixé à huit (8) et le nombre de commissaires à un (1):
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

#### *a) Administrateurs de la classe A:*

- Monsieur Angad PAUL, né à Londres le 4 juin 1970, résidant à Penthouse Flat, 9A Portland Place, London W1B 1PR;
- Monsieur Kevin Godlington, né à Blackpool (UK) le 8 janvier 1975, résidant à Woodland Park, Three Gates Road, Longfield Kent DA3 8NZ;
- Monsieur Daniel BETTS, né à Birmingham (UK) le 8 septembre 1975, résidant à 13 Reservoir Retreat, Birmingham B16 9EH;
- Monsieur Sebastian MARR, né à Beverley (UK) le 19 décembre 1973, résidant à 24D Roland Gardens, London SW7 3PL;
- Monsieur Alastair CADE, né à Harare (Zimbabwe) le 30 juin 1972, résidant à 17 Winsham Grove, London SW11 6NB;
- Monsieur Timothy COLLINS, né à Belfast (UK) le 30 avril 1960, résidant à 4 Grasmere Park, Whistable CT5 3PP;

#### *b) Administrateurs de la classe B:*

- M<sup>e</sup> Denis VAN DEN BULKE, né à Liège (B) le 10 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-1123 Luxembourg, 9B Plateau Altmünster;
- M<sup>e</sup> Laurence JACQUES, née à Heusy (B) le 11 avril 1977, demeurant professionnellement à L-1123 Luxembourg, 9B Plateau Altmünster;

3. L'entité suivante a été nommée Commissaire:

- FACTS Accounting Services S.à r.L., établie et ayant son siège social au 41 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98790.

4. Le siège social de la Société est fixé au 9B Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg



5. Le mandat des administrateurs et du Commissaire prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014 ou à une date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date susmentionnée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, ces dernières ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. JACQUES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6876. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C; Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009036914/206/680.

(090041422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

### **Safety S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.633.

—  
*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 2 février 2009*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Safety S.A. ("la Société"), il a été décidé comme suit:

- de révoquer Euro F.D. Holdings S.A, ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur René Sèze, résidant au 48, Notre Dame des Victoires, F-75002 Paris en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat, son mandat venant à expiration durant l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2011;
- de prendre acte de la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Nicholas Clive-Worms en sa qualité d'Administrateur et d'Administrateur délégué, désormais fixée au 12 St James Square, London SW1Y 4LB, Grande-Bretagne;
- de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, vers le 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2009036138/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB05020. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

### **Mayfair Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 112.769.

—  
EXTRAIT

Il résulte des contrats de cession de parts sociales signés en date du 2 janvier 2009 que:

- M. Mike Jimmy Tong Sam a cédé 62 parts sociales à Mayfair Sàrl avec siège social 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, RCS Luxembourg B 144.083;
  - M. Sanjay Rajnand Bonomally a cédé 62 parts sociales à Mayfair Sàrl avec siège social 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, RCS Luxembourg B 144.083;
- ainsi que du contrat de cession de parts sociales signé en date du 6 mars 2009 que:
- Mayfair Sàrl a cédé 61 parts sociales à M. Devarajen de Marco, né à Curepipe (Ile Maurice) le 15 mars 1965 et demeurant à 12, rue de Medernach, L-9186 Stegen.

Suite à ces cessions, le capital social est réparti comme suit:

Mayfair Sàrl détenant 63 parts sociales

M. Devarajen de Marco détenant 61 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Jimmy Tong Sam

Gérant

Référence de publication: 2009036000/6215/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

### **Finomega S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.203.

#### STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le neuf mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de FINOMEGA S.A. (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit est de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) par action.

Le capital social peut être augmenté de son montant actuel à DEUX MILLIONS EUROS (€ 2.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Obligations.** Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

**Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le deuxième mercredi du mois de mai à 12.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 10. Délais de convocation, Quorum, procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 11. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou

assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des Résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.** La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 18. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 21. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 22. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

**Art. 23. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription*

Les trois mille deux cents (3.200) actions ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Monsieur Ivo KUSTURA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

d) Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme EXAUDIT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982.

4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2014.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

6.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 mars 2009. Relation: ECH/2009/277. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 13 mars 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009036865/201/293.

(090041682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

**Tele2 Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.873.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009036875/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04110. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

**Certram Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.330.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 6 mars 2009*

1. La démission de M. Alain HEINZ, expert-comptable, en tant que gérant de la Société a été acceptée en date du 31 décembre 2008,

2. La démission de M. Charles MEYER, expert-comptable, en tant que gérant de la Société a été acceptée en date du 31 décembre 2008.

3. M. Charles ALTWIES, expert-comptable, né le 3 février 1969 à Steinsel, Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé en tant que gérant de la Société en date du 31 décembre 2008 et pour une durée indéterminée.

4. M. Alan DUNDON, expert-comptable, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé en tant que gérant de la Société en date du 31 décembre 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour CERTRAM PROPERTIES S.à r.l.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009036035/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Lindhout Bours & Partners Tax Lawyers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.276.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

- LINDHOUT BOURS & PARTNERS TAX LAWYERS s.à.r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse. (B 53276)

Par un jugement du 10 mars 2008 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- LINDHOUT BOURS & PARTNERS TAX LAWYERS s.à.r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse.

Le prédit jugement a nommé juge commissaire Madame Claudine DE LA HAMETTE, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Anne DEVIN-KESSLER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 31 mars 2008.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Pour extrait conforme  
Anne DEVIN-KESSLER  
Le liquidateur

Référence de publication: 2009036052/6479/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03804. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Escher Parkhaus Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 100, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.018.

Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 mars 2009.

2M CONSULTANT SARL  
Cabinet comptable et fiscal  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2009036250/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00860. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.